



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercialExtrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2011 – 24 du 14 décembre 2011

Objet : vote du budget primitif du budget principal 2012

L'an deux mille onze, le 14 décembre 2011 à 14h, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 9 décembre 2011.

Etaient présents :**Représentants de l'Etat :** Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard**Membres élus des Collectivités :****Conseillers généraux :**

- Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public
- Antoine Bonneval

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire :** Yolaine de La Rochefoucauld**Représentants du personnel :**

- Abdo Bouzit, titulaire
- Chrystèle Pieszko, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Représentants de l'Etat :** DRAC : Clarisse Mazoyer**Membres élus des Collectivités :****Conseillers généraux :** Jean-Pierre Muller, Guy Paris, Jean Pichery**Personnalités qualifiées :****Propriétaire :** Guy-Antoine de La Rochefoucauld**Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** François Dupille**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Daniel Lehleyder

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 16

Absents :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers généraux :** Jean-Pierre Bequet**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général :** Bernard Toublanc**Etaient également présents :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Carole Lartigot, Direction de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

PREFECTURE DU VAL D'OISE
BUREAU du CONTROLE de la LÉGALITÉ

LE

16 DEC. 2011

ARRIVÉE

CONSIDERANT,**A la section d'exploitation :**

- La diminution de 2% de la contribution du Conseil général (en considérant le montant alloué au strict entretien)
- Les prévisions prudentes de recettes propres
- Les demandes de subvention déjà émises ou à émettre par l'établissement
- L'augmentation mécanique de la masse salariale
- La réduction des charges à caractère général, notamment par :
 - La diminution des frais généraux (il est à noter que le budget alloué au strict entretien est maintenu)
 - La réduction du budget de la programmation culturelle passant de 170.000€ à 146.000€
 - Qu'un seul numéro du journal Plaisir(s) sera édité en 2012
- Que le résultat prévisionnel de l'exercice 2012 est équilibré

A la section d'investissement :

- Les restes à réaliser sur l'opération corps central et sur les autres opérations
- La prévision de finir l'étude préalable sur le Jardin anglais
- La restauration de deux bas-reliefs des chapelles
- Le programme d'investissement courant nécessitant la recherche de mécénat

Que le budget primitif du budget principal est présenté en équilibre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal 2012.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16.

PREFECTURE DU VAL D'OISE
BUREAU du CONTROLE de la LÉGALITÉ

LE

16 DEC. 2011

ARRIVÉE

Pour extrait conforme au registre des délibérations


Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte